

**ENVIRONNEMENT**

**Appel à projet « Plan de relance du tri » d'Eco-Emballages**

Candidature et engagement de la Ville

**EXPOSE DES MOTIFS**

**A. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET « PLAN DE RELANCE DU TRI »**

En France, malgré les efforts accomplis par chacun des acteurs concernés, le taux de recyclage des emballages ménagers plafonne à 67% avec une progression annuelle d'environ 1 point par an. Ce sont ces derniers points de recyclage qui sont les plus difficiles à atteindre et qui coûtent cher à l'ensemble des parties prenantes.

Il convient donc de compléter les modalités d'actions afin d'atteindre l'objectif national fixé par la loi (75% de recyclage). Il faudrait y consacrer des moyens exceptionnels pour lever les freins ou blocages existants, sur une période courte et aux endroits clairement identifiés comme ayant un potentiel significatif de progression.

Il est donc nécessaire d'agir différemment et exceptionnellement pour améliorer le tri dans les territoires à faible performance. C'est l'objectif recherché du plan de relance du tri : débloquer les freins via une capacité d'investissement et de pilotage de projet dédiée avec un budget estimé à 40M € d'Eco-Emballages et d'Adelphe d'ici la fin de l'agrément, et initier de nouveaux dispositifs permettant d'améliorer le geste de tri à moindre coût.

**B. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJET**

- Lancement du plan de relance du tri : novembre 2014
- Date limite de réception des dossiers : 31 mai 2015
- Semaine du 1<sup>er</sup> septembre 2015 : présélection des candidatures
- Semaine du 7 septembre 2015 : sélection des candidatures
- Démarrage des projets : 1<sup>er</sup> janvier 2016

**C. CONTENU DU PROJET**

L'objectif principal du plan de relance du tri est l'augmentation du taux de captage du gisement des emballages à l'aide des outils suivants :

- modernisation et la transformation du dispositif de tri,
- communication auprès des administrés.

Chaque collectivité possédant la compétence collecte des déchets est invitée à déposer un dossier composé de plusieurs fiches projets. Chaque fiche pouvant comporter plusieurs actions. Les candidatures seront minutieusement étudiées par Eco-Emballages qui décidera de la pertinence des actions proposées et financera celles qui sont les plus appropriées. Par conséquent, la totalité du dossier peut être retenu ou uniquement certaines actions.

Les actions retenues par Eco-Emballages seront financées de la manière suivante :

Catégories d'actions	Taux de financement	Plafond
Prestation intellectuelles (études préalables si nécessaire, formations, sensibilisation...)	100%	1€/habitant
Investissements matériels en contenants et aménagements	75%	5€/habitant si conteneurs aériens 25€/habitant si conteneurs enterrés
Sensibilisation	100%	3€/habitant
Moyens humains du candidat dédiés au pilotage du plan d'action	100%	15% du budget total des actions retenues selon ETP dédiés

Le financement se fera par remboursement sur présentation de factures.

#### **D. CANDIDATURE DE LA VILLE D'IVRY-SUR-SEINE**

Projet	Actions	Coût	Prise en charge Eco-Emballages	Prise en charge d'un tiers	Restant à la charge de la Ville
Ivry Confluences	16 bornes enterrées d'apport volontaire CSMM et verre	224 000 €	168 000 €	16 000 €	40 000 €
	Pilotage des actions	9 675 €	9 675 €	0 €	0 €
Pierre et Marie Curie	16 bornes enterrées d'apport volontaire CSMM et verre	224 000 €	168 000 €	0 €	56 000 €
	Condamnation des colonnes vide ordures	65 461 €	49 095,75 €	16 365,25 €	0 €
	Bureau d'études	10 560 €	10 560 €	0 €	0 €
	Pilotage des actions	16 125 €	16 125 €	0 €	0 €
Jean Moulin	4 bornes enterrées d'apport volontaires CSMM et verre	56 000 €	42 000 €	14 000 €	0 €
	Pilotage des actions	6 450 €	6 450 €	0 €	0 €
Maurice Thorez	10 bornes enterrées d'apport volontaire CSMM et verre	140 000 €	105 000	35 000 €	0 €
	Pilotage des actions	9 675 €	9 675 €	0 €	0 €
Remplacement des anciens points d'apport volontaire	11 bornes enterrées d'apport volontaire CSMM et verre	110 000 €	82 500 €	0 €	27 500 €
	Pilotage des actions	6 450 €	6 450 €	0 €	0 €
Résidence Boileau	Condamnation des colonnes vide ordures	47 321 €	35 490,75 €	11 830,25 €	0 €
	Pilotage des actions	2 150 €	2 150 €	0 €	0 €
Marché aux comestibles	2 bornes enterrées d'apport volontaire pour le carton	28 000 €	21 000 €	0 €	7 000 €
	Pilotage des actions	6 450 €	6 450 €	0 €	0 €
Communication	Nouveau guide du tri, affichage sur le mobilier urbain, animateurs en prestation...	175 650 €	175 650 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 137 967 €</b>	<b>809 272 €</b>	<b>93 196 €</b>	<b>130 500 €</b>

Sur les 1 137 967 € de dépenses liées à cette candidature, seuls 130 500 € resteraient à la charge de la ville. Le reste est financé par les partenaires : Eco-Emballages, OPH, SADEV et résidence Boileau.

Le financement se fera par remboursement sur présentation de factures. Il conviendra dans le cadre de l'examen budgétaire de décider de la mise en œuvre des actions.

Avec la mise en place de ces différentes actions, il est prévu d'atteindre une augmentation de 1,5% d'ici 2016 et 3 % d'ici 2018 des déchets multi-matériaux et verre collectés.

En conséquence, je vous propose d'approuver, dans le cadre de l'appel à projet « Plan de relance du tri », l'engagement de la Ville de mettre en place toutes les actions retenues par Eco-Emballages et de mobiliser les moyens humains nécessaires pour leur mise en œuvre, ainsi que le plan d'actions proposé dans la candidature de la Ville, permettant la mise en place de 8 projets agissant sur l'amélioration de la performance de tri des déchets.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J : dossier de candidature de la Ville

## **ENVIRONNEMENT**

### **C) Appel à projet « Plan de relance du tri » d'Eco-Emballages**

Candidature et engagement de la Ville

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Romain Zavallone, conseiller municipal délégué, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets,

vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,

vu le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé par l'assemblée régionale le 27 novembre 2009,

considérant les engagements municipaux visant à faire de l'élimination des déchets un enjeu prioritaire et à rendre visible le coût du traitement des déchets ménagers,

considérant que le projet « plan de relance du tri » a été lancé au niveau national et préconise la sensibilisation de la population au tri des emballages et l'augmentation du taux de recyclage de ces derniers,

considérant que si le projet de la Ville est retenu, les moyens humains et les actions mis en place dans le cadre de la relance du tri des déchets seront financés tout ou partie par Eco-Emballages,

considérant l'intérêt que représente ce partenariat en permettant à la ville de développer la collecte sélective et de maîtriser les coûts relatifs à la gestion des déchets,

vu le dossier de candidature de la Ville d'Ivry-sur-Seine à l'appel à projet « Plan de relance du tri », ci-annexé,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

Unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE dans le cadre de l'appel à projet « plan de relance du tri », l'engagement de mettre en place toutes les actions retenues par Eco-Emballages et de mobiliser les moyens humains nécessaires pour leur mise en œuvre, ainsi que le plan d'actions proposé dans la candidature de la Ville, permettant la mise en place de 8 projets agissant sur l'amélioration de la performance de tri des déchets.

**ARTICLE 2** : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 29 SEPTEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015